

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Commissariat à la Sécurité
Alimentaire (CSA)

Projet de Mobilisation des Initiatives
en matière de Sécurité Alimentaire
au Mali (PROMISAM)



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

REGION DE MOPTI
Cercle de Mopti
Commune rurale de Dialloubé

PLAN DE SECURITE ALIMENTAIRE COMMUNE RURALE DE DIALLOUBE

2006- 2010

*Elaboré avec l'appui technique et financier de l'USAID-Mali
à travers le projet d'appui au CSA, le PROMISAM*



Août 2006

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANICT	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
CCC	Centre de Conseil Communal
CLO	Comité Local d'Orientation
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CT	Collectivité(s) Territoriale(s)
DNCT	Direction Nationale des Collectivités Territoriales
DNSI	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
DRPS	Direction Régionale du Plan et de la Statistique)
MATCL	Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales
PSA	Plan de Sécurité Alimentaire
PDESC	Plan de Développement Economique Social et Culturel
PNIR	Programme National d'Infrastructures Rurales
SAD	Schéma d'Aménagement et de Développement
SdR	Situation de Référence
ST	Services techniques déconcentrés de l'Etat

PREMIERE PARTIE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.

1. Rappel de l'insécurité alimentaire de la commune

La sécurité alimentaire peut se définir comme l'accès durable et assuré pour tous les groupes et individus sociaux à la nourriture pour satisfaire le besoin alimentaire C'est aussi l'accès pour toute personne et à tout moment à une alimentation saine et suffisante pour mener une vie active en pleine santé (Banque mondiale)

La sécurité alimentaire renvoie à 4 piliers ou conditions pour être reconnue comme acquise ; ce sont :

- la disponibilité des aliments
- l'accès aux aliments
- l'utilisation des aliments
- la stabilité dans l'approvisionnement

. Nécessité de l'élaboration d'un PSA

L'élaboration d'un Plan de Sécurité Alimentaire s'avère nécessaire pour deux raisons : la situation d'insécurité alimentaire qui prévaut dans la commune, la planification et la mise en œuvre des objectifs et activités de sécurité alimentaire relèvent des responsabilités des collectivités territoriales et s'inscrivent dans la stratégie nationale du Mali en la matière ainsi que la loi d'orientation Agricole. Elle doit permettre aux acteurs dans la commune d'avoir une vision et des orientations claires ainsi que les outils et stratégies spécifiques et appropriés de réalisation de la sécurité alimentaire.

. Objectifs de l'exercice

Les objectifs visés à travers l'exercice sont :

Renforcer les capacités des élus et autres acteurs de la commune à élaborer un cadre de référence pour la lutte contre l'insécurité alimentaire, favoriser la coordination et l'harmonisation des interventions en la matière, faciliter le suivi évaluation des activités en matière de sécurité alimentaire, aider la commune à prévenir ou minimiser les risques et calamités sur les conditions alimentaires des ménages.

II METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PSA

Le processus d'élaboration du plan de sécurité alimentaire de la commune de Dialloubé a été itératif et participatif; il a connu donc plusieurs étapes conformément à la méthodologie et aux outils mis à disposition par le projet. Ces étapes sont

- la formation des acteurs

Elle regroupé à Mopti les élus, les secrétaires généraux et les représentants du CCC, des ONGs et projets présents dans le cercle, l'administration et la coordination des associations féminines. Elle a permis aux participants de connaître et approfondir les concepts liés à la sécurité alimentaire, la politique et la stratégie nationale du Mali en matière de sécurité

alimentaire, de se familiariser avec les outils d'élaboration d'un plan de sécurité alimentaire.

- la campagne d'information et de sensibilisation des populations à travers la radio, les moyens traditionnels, les missions d'information
- la tenue des journées de consultation intercommunales par lesquelles les élus et animateurs ont procédé avec les représentants des différents villages de la commune au recensement des atouts/ potentialités et ressources des communautés, l'identification des problèmes et des solutions aux problèmes de sécurité alimentaire,
- la tenue de l'atelier de planification qui a réuni les élus et les délégués des villages
- la restitution/validation du plan par les populations
- l'adoption du plan de sécurité alimentaire par le conseil communal

III. APERÇU SUR LA COMMUNE

3.1 Historique

La commune de Dialloubé créée par la loi 96-059 du 4 -11-96 portant création des communes. Elle se compose de 21 villages. Elle est administrée par un conseil municipal de 17 membres et un bureau municipal de 4 membres dont le Maire et 3 adjoints .Dialloubé voudrait dire « le pays des Diallo » couvrant entièrement le territoire de l'ex-arrondissement du même nom.

3.2 Situation géographique

La commune de Dialloubé est limitée à l'Est par les communes de Fatoma, de Konna et de Borondougou, au Sud par la commune de Socoura, au Nord par la commune du Débo (GUIDIO) et à l'Ouest par les communes de Toguéré Coumbé et de Togoro Kotia.

2.3 Organisation administrative

La commune de Dialloubé est composée de vingt un (21) villages et fractions, qui sont Abdramani, Batamani, Dayebé, Dialloubé, Gobé, Kakagnan Bozo, Kakagnan -Foulbé, Kanio, Noga, Ouro –Alpha, Payonna, Saba, Saré –Hambanou, Saya, Sévéry –Bozo, Sévéry –Ouro, Sormé, Tanouma -Guida, Tanouma –Ouro, Teby, Wampiri.

La distance de Dialloubé, chef- lieu de la commune à Mopti le chef lieu cercle est estimée à 75Km.

Elle est administrée par un conseil communal, organe délibérant de 17 membres qui a élit en son sein un organe exécutif composé du maire et de 3 adjoints. La composition politique du conseil communal est assez diversifiée à travers la représentation de 4 partis politiques et des indépendants. Le taux de participation aux élections communales de 2004 a été 54,54%

3.4 Organisation institutionnelle

L'organisation institutionnelle repose sur le conseil communal et le bureau communal; des commissions de travail ont été créées pour animer les domaines des finances, de l'état civil, de l'environnement et de l'éducation et de la santé. La commune est représentée au sein du conseil de cercle par deux élus.

Les autres institutions ou services qui collaborent avec la commune sont l'administration à travers le sous préfet basé à Mopti, les services techniques de la santé, de l'éducation, de l'Agriculture, de l'élevage, de la conservation de la nature, de l'hydraulique, de la perception, de la protection des végétaux, le service de la Production et l'Industrie Animale et l'ANICT

Les ONGs et projets partenaires sont la NEF à travers le Centre de conseil communal, le Projet d'Appui à la Réduction de la Pauvreté, l'ORM/PADER, l'UICN, Wetlands International, Sahel Echo, OGES, PACR-M

IV SITUATION DE REFERENCE

4.1 Caractéristiques physiques

4.1.1. La superficie

La commune s'étend sur une superficie estimée à 1400 km².

4.1.2. Le Climat

A cause de la situation de cette commune en zone sahélienne, son climat est de type aride. On y observe deux grandes saisons : une saison des pluies allant de Juillet à Septembre et une longue saison sèche qui va d'Octobre à Juin.

4.1.3. La pluviométrie

La moyenne pluviométrique annuelle, variable d'une année à une autre et généralement mal répartie, tourne autour de 350 à 400 mm. Le cumul pluviométrique de l'année 2004 est de 472,5 mm selon les données locales de L'ORM.

4.1.4. Les Sols

Les sols sont argileux, argilo- limoneux et surtout sableux et sablons- limoneux vers l'Est et le sud.. L'espace est occupé par l'agriculture, l'élevage et la pêche qui surtout pratiquée dans les pêcheries traditionnelles ;

4.1.5. L'environnement naturel et humain

Les traits physiques dominants : la commune de Dialloubé est caractérisée par sa situation en zone inondée. Le paysage est de type sahélien ; le relief se caractérise par la prédominance des plaines inondables. Elle occupe une position particulière au niveau des parcours de transhumance qui fait d'elle un passage obligé pour l'accès aux bourgoutières.

La végétation en constante dégradation est essentiellement composée d'essences comme : cumbretum glutinosum, Butyrosmun parki, Lanca acida, Adansonia digitata, Selerocarya birréa, Tamarindu indica et beaucoup d'Acacia albida.

La faune quand à elle devient de lus en plus pauvre. On y rencontre néanmoins des hyènes des chats sauvages sur les collines, quelques rares singes, des phacochères, des porcs épics ; des lièvres ; des pintades et perdreaux des varans et toute une variété d'oiseaux.

L'environnement humain est caractéristique de la coexistence de plusieurs ethnies et de la diversité culturelle ainsi que des échanges et relations induits se traduisant dans les mariages

4.1.6 Hydrographie

Les points d'eau potable sont mal répartis au niveau village / point d'eau. Au moins (6) six villages n'ont pas accès à l'eau potable. Le Niveau statique pour les puits est de 6 mètres et les Forages à 54 mètres. L'effondrement des puits traditionnels est fréquent Pendant les périodes d'inondation les sols sont engorgés d'eau. L'absence d'eau dans les puits est constatée en mai – juin. Le mode de gestion des infrastructures hydrauliques est communautaire.

Les eaux de surface :

La commune est bien arrosée .En effet on y note la présence du fleuve Niger, le Mayo Dembi (permanents), le Mayo Kakagnan (temporaire) avec leurs nombreuses ramifications et les mares.

4.2 Caractéristiques démographiques et sociales

4.2.1 La Population/densité

La population est de 23463 habitants en 2006 selon le DRPSIAP de Mopti. Elle est composée de Peulhs, de Rimaïbés, de Diambés, de Markas et Bozos.

4.2.2. La répartition de la population

La répartition de la population entre les villages est inégale.

4.2.4. Les principales ethnies et leurs occupations traditionnelles

La population est essentiellement composée de Peulh éleveurs, Rimaibé agriculteurs, Diawambé, commerçants, Markas agriculteurs, et Bozos pêcheurs. Les activités traditionnelles sont l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat et le commerce.

Les mouvements de la population les plus observés dans la commune sont caractérisés par la transhumance des communautés pastorales et l'exode des sédentaires vers l'intérieur du Mali et les pays voisins. Les destinations sont Sikasso, Bamako, Ségou, Mopti, la RCI, le Burkina.

4.3 Caractéristiques économiques

4.3.1 L'Agriculture

L'agriculture est tributaire de la pluviométrie et des crues. Durant l'année 2004 est de 348,0 mm de pluie en 24 jours. Les rendements sont faibles. Les maladies phytosanitaires sont constatées sur les e PPIV.

La production de la commune est déficitaire ; le complément des besoins alimentaires est assuré sur les marchés locaux.

Il y a deux modes d'accès à la terre : l' Etat et les Djoros.

Les principales contraintes recensées sont relatives :

- Au mode d'accès à la terre, les terres sont contrôlées par les Djoros qui les gèrent au gré de leurs intérêts ;
- Au niveau des PPIV, il y a insuffisance de personnel qualifié pour la maintenance des motopompes ;
- le faible niveau d'équipement des paysans ;
- le faible niveau organisationnel des paysans ;

- La mauvaise pluviométrie et la mauvaise crue ;
- Les attaques des oiseaux granivores ;
- Les pressions des éleveurs qui sont propriétaires des terres ;
- Au niveau de la riziculture, il y a insuffisance de semences de qualité ;
- Le faible rendement du riz : 20 sacs de paddy à l'hectare ;

La femme intervient dans les activités agricoles à différents niveaux :

- au niveau de la récolte par le vannage ;
- au niveau de la vente des produits agricoles ;
- au niveau des activités de maraîchage, chaque village possédant son périmètre maraîcher

Des activités importantes de riziculture se pratiquent au niveau de la commune. Les autres cultures telles que le mil, sorgho, maïs, niébé, arachide se pratiquent également. Actuellement les superficies cultivables ont considérablement diminué à cause de l'abandon des zones hautes par les producteurs. Les productions agropastorales sont concentrées dans les plaines et bourgoutières.

En ce qui concerne l'occupation des sols par l'agriculture, les données suivantes sont fournies par les services techniques :

- Superficie cultivable : 6700
- Superficie cultivée : 6600
- Taux mise en valeur : 98,5 %

En ce qui concerne les équipements et le rendements, le tableau ci après fourni des indications :

4.3.2. L'élevage

L'élevage et la pêche occupent le reste de l'espace communal. En effet la commune de Dialloubé se trouve dans une zone de grands pâturages où séjournent les éleveurs transhumants pendant une bonne partie de l'année ; l'espace occupé par les mares et autres bras du fleuve Niger est aussi important. Le cheptel de la commune est parmi les plus importants du cercle comme il apparaît dans le tableau ci après.

Les terres sont contrôlées par les Djoros chefs traditionnels chargés de la gestion de la transhumance.

4.3.3. La pêche

La pêche de type surtout traditionnel est pratiquée par des exploitants individuels. Néanmoins quelques associations de pêcheurs professionnels commencent à émerger.

La production de poissons frais est évaluée à 86152 T/an, les destinations de ventes sont les marchés intérieurs comme celui de Youwarou, Dialloubé et le marché de Mopti.

Les professionnels de la pêche sont organisés au sein de 7 associations et d'une coopérative, qui sont plus ou moins fonctionnelles.

4.3.4 Le commerce

La commune dispose de trois marchés hebdomadaires très fréquentés par les commerçants de Youwarou, de Mopti et d'autres régions comme Tombouctou. Le trafic fluvial par les pirogues équipées de pinasse favorise les échanges ; l'ampleur des activités commerciales peut être appréciée à travers le nombre de boutiques établies (11) et la variété des produits échangés (animaux, poissons, céréales, produits de base, de l'artisanat)

4.1.7 Transport et communication

La commune de Dialloubé est fortement enclavée, pendant une certaine période de l'étiage ou aucune voie de communication n'est praticable : il n'y a pas suffisamment d'eau pour naviguer et les voies terrestres sont engorgées d'eau pour y aller en véhicule à partir de Mopti . Seul le RAC est le moyen de communication le plus permanent.

4.4. Caractéristiques socio- économiques et culturelles

4.4.1 Secteurs sociaux

La santé dans la commune reste confrontée à la forte mobilité des populations. Cependant leur accès aux structures de Santé à des distances raisonnables semble acceptable comparativement au schéma que présente la région de Mopti. Respectivement 35% et 89% des populations y ont accès à moins de 5Km et 15Km. Force est de reconnaître le faible taux de fréquentation des structures socio sanitaires de la localité :26%). Le taux d'accouchement assisté est faible :23 %.Néanmoins ,selon les sources du Centre de santé de référence de Mopti les consultations prénatales sont effectuées a 100% dans la commune de Dialloubé(voir Situation de référence de la commune) .

Dans le domaine de l'éducation, la situation de la commune n'est guère plus brillante avec un taux de scolarisation de 23% .Le ratio de maître/élèves est de 1/76 ; ce pléthore en effectif s'explique en partie par le nombre réduit d'écoles dans la commune. C'est aussi ce qui explique l'accent mis sur la programmation dans ce PDESC sur les investissements éducatifs.

En matière d'approvisionnement en eau potable, on peut dire que la couverture en eau potable n'est pas encore assurée dans la commune de Dialloubé puisque la norme d'un (1) point d'eau pour 376 habitants. Le principal problème réside dans la mauvaise répartition des points d'eau au niveau des villages par rapport aux points d'eau existants. Au moins (6) six villages n'ont pas accès à l'eau potable.

Le niveau statique pour les puits est de 6 mètres et les forages 54 mètres. L'effondrement des puits traditionnels est fréquent pendant les périodes d'inondation les sols sont engorgés d'eau. L'absence d'eau dans les puits est constatée en mai –juin. Le mode de gestion des infrastructures hydrauliques est communautaire. La gestion des infrastructures hydrauliques est assurée par les comités villageois qui sont créés dans tous les villages. Le principal cours d'eau est le fleuve Niger.

4.4.3 Etat de la sécurité alimentaire

La couverture alimentaire est déficitaire si l'on se réfère à la norme FAO qui est de 265 kg/personne par an de ration alimentaire par rapport à la production annuelle de céréales dans la commune estimée 4 290 000 kg en 2005 soit en moyenne à 650 kg/ha (dont 900 kg/ha pour le sorgho et 400 kg/ha pour le maïs pour une superficie totale emblavée de 6600ha). En fait la répartition de cette production entre les 18 697 habitants de la commune correspond à 229,44 kg par personne par an soit un manque de 26.05 kg/personne.

En ce qui concerne le marché des céréales, le prix moyen pratiqué sur les deux marchés est de 150 F/kg ; ce qui revient à 15 000 FCFA le sac de 100 kg de mil. L'approvisionnement est effectué sur place avec les commerçants transporteurs qui desservent la commune les jours de foire et sur le marché de Douentza. La stratégie mise en place par l'Etat et la commune pour assurer la

disponibilité et l'accès consiste dans la création des banques ; il y a une banque de céréales communale qui est fonctionnelle à travers un comité de gestion chargé de la gestion des stocks. Une autre stratégie appuyée par l'ONG Catholic Relief Service (CRS) est l'organisation de foire Agricole pendant laquelle les producteurs ont l'opportunité d'accéder aux semences subventionnées et de disposer librement de leurs réserves.

4.4.4. Art, culture, sport et tourisme

Le Football est la seule discipline pratiquée au niveau de la commune sur des espaces libres non aménagés. Les manifestations artistiques et culturelles se font à l'occasion des cérémonies de mariages, de baptêmes de circoncisions, les festivités du 22 septembre et la traversée des animaux pour les bourgoutières.

4.5. Infrastructures et équipements collectifs

➤ Domaine de l'Education

La commune dispose de cinq écoles fondamentales de 1^{er} cycle, une école du second cycle 2 écoles communautaires, 2 CED et 6 centres d'alphabétisation de second cycle.

➤ Domaine de la Santé

Trois centres de santé communautaires existent à Dialloubé, Kakagnan et Sévéry Ouro, un dépôt de médicament.

➤ Equipements marchands

- Un magasin de stockage des céréales
- Cinq (5) parcs de vaccination
- Deux marchés à bétail

➤ Dans le domaine des transports, le décret no 05-431 /PRM du 30 septembre 2005 classe les routes suivantes comme routes d'intérêt communal :

Code	Commune de Dialloubé	Longueur (km)
1	Dialloubé Saré – Hambanou	15
2	Batamani – RL 665	7
3	Wampiri – Kanio	13
4	Severy – Ouro – Severy Bozo Dayebé	7
5	Noga – RL 663	3
6	Payonna – RL 663	9
7	Kalagnan Bozo – RL 63	7
8	Ouro Alphaka – RL 663	5
8	Sous-Total	66

V ATOUTS ET CONTRAINTES A LA SECURITE ALIMENTAIRE

5.1. Les atouts

5.1.1 Ressources humaines

La commune possède comme atout principal les ressources humaines notamment la main d'œuvre constituée surtout des jeunes garçons et filles ; l'évolution par âge de la population à l'instar de celle du cercle indique une force productive croissante pour la commune. En outre les enfants en formation grâce aux écoles implantées et en train de l'être favorisent la constitution d'un capital humain en terme technique et économique pour la valorisation des énormes potentialités naturelles et économiques de la commune. Dialloubé dispose de 3761 UPA et de producteurs expérimentés et formés dans une certaine mesure dans les domaines de la production agricole et pastorale ;

organisés au sein de coopératives et/ou groupements qui ont souvent bénéficié de l'appui des ONGS et projets. Cette longue expérience de collaboration avec les intervenants extérieurs est un atout qui facilite l'appropriation des innovations et la mise en place de stratégies.

5.1.2. Terres

Les potentialités en ressources sont énormes et offrent une diversification des cultures en fonction du zonage. Les zones autre fois cultivées en maïs sont abandonnées. Ces surfaces sont à peu près identiques aux zones marécageuses. Les périmètres rizicoles aménagés et irrigués par système de pompage sont réalisés seulement dans les villages de Téby et Saba.

5.1.3 Pâturages

La commune de Dialloubé se trouve dans une zone de grands pâturages où séjournent les éleveurs transhumants pendant une bonne partie de l'année. Les pâturages constitués principalement par le bourgou, une espèce très prisée par le bétail et nutritive qui pousse dans les plans d'eau. Cette herbe fait l'objet d'une grande convoitise des bergers du sens et des autres localités de la zone exondée ; son accès et son exploitation sont soumis à des règles coutumières sous le contrôle des djoros qui sont les maîtres des dits pâturages ; les droits d'accès payés sur les troupeaux étrangers procurent des revenus importants aux familles de djoros mais sans réinvestissement dans la régénération et contrepartie pour la commune.

5.1.4 Les eaux

La commune est bien arrosée. En effet on y note la présence du fleuve Niger, le Mayo Dembi (permanents), le Mayo Kakagnan (temporaire) avec leurs nombreuses ramifications et les mares.

5.1.4 Atouts socioéconomiques

Les atouts socioéconomiques de la commune sont multiples et divers.

D'abord ce sont les organisations socioprofessionnelles qui outre leur nombre concernent toutes les catégories sociales et diverses branches d'activités (pêche, agriculture, élevage) dont l'émergence souvent favorisée par les services techniques et les ONGs contribuent au renforcement des capacités des producteurs..

C'est la navigabilité du fleuve qui assure l'ouverture sur les régions du nord en saison des pluies ;

C'est l'immense capital de bétail, de pâturage de bourgou, de terres aménageables et les opportunités de valorisation des produits de pêche et agricoles. Dialloubé est situé dans le Delta intérieur du Niger et jouit en même temps que ce vaste ensemble d'un statut particulier conféré par la convention internationale sur les zones humides (la convention de RAMSAR)

Enfin les opportunités touristiques qui s'attache au delta avec les zones de biodiversité et densité du peuplement divers de toutes provenances constituent des plus values en terme de devise et promotion culturelle.

5.2 Les contraintes

- **liées à la disponibilité**

Les contraintes identifiées sont l'insuffisance de parcs de vaccination, le manque de matériels de froid, le sous équipement équipements des pêcheurs, les mauvaises conditions de conservation du

poisson, le manque d'instruments aratoires, la non maîtrise de l'eau, la faiblesse des rendements et la présence des prédateurs

- **liées à l'accès**

Le manque d'aire d'abattage, la faiblesse des circuits de commercialisation et les difficultés de communication sont les contraintes liées à l'accès.

- **liées à l'utilisation appropriée de la nourriture**

La contrainte par rapport à l'utilisation sont la mauvaise gestion des produits de pêche et l'insuffisance de la production.

- **liées à la stabilité**

La contrainte liée à la stabilité est la spéculation des prix.

DEUXIEME PARTIE

PLAN QUINQUENNAL DE SECURITE ALIMENTAIRE DE LA COMMUNE

VI 1. PLAN D'ACTION

OBJECTIF GLOBAL : Contribuer à assurer la sécurité alimentaire des populations de la commune

Piliers	Contraintes	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Activités	Intervenants	Responsable
Disponibilité	Insuffisance de parcs de vaccination	Amélioration de taux de couverture vaccination	Atteindre 80 % de couverture vaccinale	Vaccination	Partenaire	Maire
	Manque de matériel de froid	Meilleure conservation des produits	Disponibilité du vaccin	Vaccination	Partenaire	Maire
	Manque d'équipements de pêcheurs	Equiper les pêcheurs	Equiper les pêcheurs	Equiper les pêcheurs	Partenaire	Maire
	Mauvaises conditions de conservation	Amélioration des conditions de la conservation	Bonne condition de la conservation	Conditionnement des produits de pêche	Partenaire	Maire
	Manque d'instruments aratoires	Doter les paysans en matériels agricoles	Amélioration de la production agricole	Amendement des sols Equiper les producteurs	Partenaires	Maire
	Non maîtrise de l'eau	Multiplier les PIV	Augmentation de la production			Maire
	Faible rendement	Améliorer la production	Assurer la couverture des besoins des populations			Maire
	Présence des déprédateurs	Lutter contre les déprédateurs	Sécuriser les cultures et récoltes			Maire
Accessibilité	Manque d'aire d'abattage	Meilleure condition d'hygiène	Offrir aux populations la viande de qualité	Suivi des abattages	Partenaire	Maire
	Faiblesse des circuits de commercialisation	Créer les circuits de commercialisation	Créer les circuits de commercialisation	Créer les circuits de commercialisation	Partenaire	Maire
	Difficultés de	Rendre l'accès facile	Accessible	Développer les voies	Partenaire	Maire

	communication			et moyens de communication		
Utilisation	Mauvaise gestion des produits de pêche	Organiser les pêcheurs	Assurer l'amélioration de la gestion	Améliorer de production et la gestion des produits de pêche	Partenaire	Maire
	Insuffisance de la production	Amélioration de la production et la gestion	Sécurité alimentaire	Utilisation des instruments aratoires et les intrants	Partenaire	Maire
Stabilité	La spéculation des prix	Rendre les prix accessibles à tous	Stabilité des prix	Multiplier les banques de céréales	PAM	Maire

VI.2 EVALUATION DU PLAN (en milliers de FCFA)

Piliers	Activités	Coût Total	Coûts par an					Indicateurs	Localisation
			1	2	3	4	5		
Disponibilité	-Vaccination	10 500	2 100	2 100	2 100	2 100	2 100	-Insuffisance des parcs de vaccination -Achat matériel de froid	
	-Santé animal	3 000	600	600	600	600	600		
	-Equiper les pêcheurs	10 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	Sous équiper les pêcheurs	
	-Conditionnement des produits de la pêche	5 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000		
	-Amendement des sols	3 000	600	600	600	600	600	Appauvrissement des sols	
-Equiper les producteurs -Multiplier les PIV	5 000 50 000	1 000 10 000	1 000 10 000	1 000 10 000	1 000 10 000	1 000 10 000	1 000 10 000	Sous équipement Non maîtrise de l'eau	
Utilisation	Améliorer la production (viande, lait, œufs)	5 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	Manque de filière	
	Améliorer la production et la gestion des produits de pêche	7 000	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400	Formation des pêcheurs	
	Améliorer la production et la gestion	5 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	Mauvaise gestion	
Accessibilité	Créer des circuits de commercialisation	10 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	Manque de circuit	
	Développer les moyens de communication et transport	10 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	Accès difficile	
	Aire d'abattage	3 000	600	600	600	600	600	Manque d'aire d'abattage	
Stabilité	Multiplication des	5 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	Insuffisance des	

	banques de céréales								banques de céréales	
	Multiplication des aires d'abattage et parcs de Vaccination	10 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	Manque de filière	
	Total	141 500	27100	27100	27100	27100	27100	27100	27100	27100
	TOTAL	141 500 F CFA								

III. PLAN DE FINANCEMENT : (en milliers de F CFA)

Piliers	Activités	Coût Total	Coût par Source de Financement				
			Commune	Etat	PTF	Population	Autres
Disponibilité	-Vaccination	10 500	625	2 000	7 000	875	
	-Santé animal	3 000	150	250	1 000	750	
	-Equiper les pêcheurs	10 000	500	4 000	5 000	500	
	-Conditionnement des produits de la pêche	5 000	250	1 000	5 000	500	
	-Amendement des sols	3 000	1000	1 000	1 000		
	-Equipement des producteurs -Multiplier les PIV	5 000 50 000	1 000 10 000	4 000 10 000	25 000	5 000	
Accessibilité	Créer des circuits de commercialisation	10 000	500	4 000	5 000	500	
	Développer les moyens de communication et transport	10 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
	Aire d'abattage	3 000	150	250	1 000	750	
Utilisation	Améliorer la production (viande, lait, œufs)	5 000	250	1 000	3 000	750	
	Améliorer la production et la gestion des produits de pêche	7 000	350	1 000	5 000	650	
	Améliorer la production et la gestion	5 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Stabilité	Multiplication des banques de céréales	5 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Multiplication des aires d'abattage et parcs de Vaccination	10 000	500	4 000	5 000	500	
Total		141 500	19 275	36 500	67 000	14 725	4 000

VIII. CONCLUSION

Le plan de sécurité alimentaire est un outil d'investissements pour l'amélioration des conditions de vie des ménages de la commune ; il intègre le plan de développement économique, social et culturel et vise un équilibre social durable fondé sur la disponibilité de l'alimentation des ménages, l'accès aux aliments, l'utilisation appropriée de ceux-ci et la stabilité de l'approvisionnement ; c'est un levier dans la lutte contre la pauvreté par la mise en œuvre des activités génératrices de revenus, de production agricole, d'élevage ainsi que les mesures d'amélioration de la communication, de l'accès aux marchés et des conditions d'hygiène alimentaire.

L'élaboration du PSA a impliqué tous les élus, les populations ; pour le financement de sa mise la stratégie préconisée est de mobilisera les ressources budgétaires de la commune, les contributions des populations, les droits de tirage de l'ANICT et les concours des ONGs et projets partenaires soit en maîtrise d'ouvrage communale soit en maîtrise d'ouvrage privée. Le suivi évaluation sera assuré par une commission locale sur la base de résultats attendus et des indicateurs qu'elle élaborera et à en fonction des 4 piliers de la sécurité alimentaire. Elle rendra compte périodiquement au conseil communal de ses travaux et celui-ci aux communautés villageoises au cours d'assemblées générales annuelles.

Procès Verbal de séance du Conseil Communal en Date du 26/08/2006

Session Ordinaire du 26/08 au 05/09/2006

L'an deux mille six et le vingt six août le conseil communal s'est tenu dans les locaux de la mairie sous la présidence de Monsieur Seydou Diall, Adjoint au Maire, à la suite de la convocation adressé par Monsieur le maire le 18/08/2006.

Etaient présent :

1. Seydou Diall
2. Hamadian Cissé
3. Poulou Kola Dicko
4. Sékou Kébé
5. Amadou Hamadian Dial
6. Yaya Bocoum
7. Samba Ibrahima Bocoum
8. Allaye Djigandé
9. Babourou Tamboura
10. Hamadi Amadou Diall
11. Abba Améri Diall
12. Hamadian Cissé

Représentés

1. Mr. Yaya Bocoum représentant de Seydou Bori Diall
2. Hamadi Amadou Diall mandataire de Almamy Diall

Excusés

1. Boureima Traoré (en mission)
2. Seydou Dicko (malade)
3. Boubou Cissé (malade)

En présence de Kaïroulaye Dicko, Secrétaire Général, le nombre des conseillers communaux présents et représentés permettant au conseil communal de valablement de délibérer.

Ordre du jour :

1. Adoption du plan de sécurité alimentaire 2006-2010
2. Divers

Le président de séance expose au conseil que la commune est confrontée à des difficultés alimentaires à l'image de tout le reste du pays. C'est pourquoi les autorités administratives entendent prendre des dispositions pour que les populations puissent avoir un cadre de vie meilleur. Le président de séance donne ensuite la parole aux conseillers.

Hamadi Amadou Diall : Je veux que la commune dispose de trois banques de céréales (une à Dialloubé, une à Kakagnan Peul et une à Sewery Ouro). Cette disposition permettra à la population

d'avoir accès à tout moment aux céréales. Aussi certaines mares, dans le cadre de l'élevage ; doivent être aménagées pour constituer des pâturages.

Seydou Kola Diall : On peut bien réussir le pari de la sécurité alimentaire si certaines conditions sont réunies.

Du côté de l'élevage, les animaux manquent de pâturages, du côté de l'agriculture, les producteurs ne sont pas équipés, du côté de la pêche, les pêcheurs ne sont pas équipés. Voilà des problèmes s'ils sont résolus, feront avancer notre collectivité.

Babourou Tamboura : Le prix des céréales est très élevé. Pour assurer la sécurité alimentaire, nous devons mener une politique qui rabaisserait les prix.

Abba Améri Diall : Je propose qu'il y ait cinq banques de céréales dans notre commune (Dialloubé, Sewery, Kakagnan Peul, Kagnio et Sormé). Nous aussi chercher à obtenir une caisse de crédit agro-pastorale.

Hamandiam Cissé : Le pal de la sécurité alimentaire est une bonne chose car il permettra à la population de s'approvisionner régulièrement en céréales, en produits laitiers, en produits de pêche

Sékou Kébé : La pratique de l'agriculture irriguée et de submersion est la seule manière d'assurer la sécurité alimentaire.

Hamadoun Cissé : l'Etat et les partenaires doivent nous appuyer pour le développement de l'agriculture (semences, équipement et fournitures d'intrants).

Seydou Kola Diall : Dans le cadre du SAP, chaque fois les formulaires sont remplis et envoyés mais ils demeurent sans suite. Les gens pensent que Dialloubé possède beaucoup d'animaux et que c'est pourquoi la commune ne reçoit aucune aide alimentaire. Il faut savoir que les animaux rassemblés à Dialloubé appartiennent à des personnes d'horizon divers.

Après les discussions, les propositions et arguments présentés par les uns et les autres, Le conseil communal, après avoir entendu :

- l'exposé du Président,
- Les observations des conseillers,
- Et en avoir délibéré, décide par quatorze (14) voix pour, zéro (0) voix contre zéro (0) abstention d'adopter le plan de la sécurité alimentaire 2006-2010 de la commune de Dialloubé.

Le Secrétaire de Séance

Le Président de Séance

Kairoulaye Dicko

Seydou K. Diall

Délibération n°03/ CD

Portant adoption du plan de sécurité alimentaire (2006-2010) de la commune de Dialloubé.

Date de convocation : le 18/08/2006

Ordre du jour

1. Adoption du plan de sécurité alimentaire 2006-2010 de la commune.

2. Divers

- Nombre de conseils communaux en exercice	:	17
- Nombre de conseils communaux présents	:	12
- Nombre de conseils communaux excusés	:	03
- Nombre de conseils communaux votant pour	:	14
- Nombre de conseils communaux votant contre	:	00

Le quorum atteint, le conseil communal a valablement délibéré sous la présence de Monsieur Seydou Kola Diall, 1^{er} Adjoint au Maire

Le secrétaire de séance étant assuré par Mr. Kaïroulaye Dicko, Secrétaire Général.

Le Conseil Communal

-Vu la constitution de la République du Mali,

-la loi n°95-034/AN-RM du 12 avril 1995 portant code des collectivités territoriales en République du Mali et ses textes modificatifs subséquents :

Après en avoir délibéré

Décide

Article 1^{er} : est adopté à l'unanimité des membres présents du conseil, le plan de sécurité alimentaire (PSA) 2006-2010 de la commune de Dialloubé.

Article 2 : La présente délibération sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré à Dialloubé, le 26/08/2006

Ampliations

Original.....	1
P.C.M.....	2
SP.....	1
Registre délibération	2/6

Le Président de Séance
Le Premier Adjoint

Seydou Kola Diall